

Zeitschrift: Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau
Herausgeber: Société Suisse de Numismatique = Schweizerische Numismatische Gesellschaft
Band: 4 (1894)
Rubrik: Mélanges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MÉLANGES

Sceau de la monnaie d'Orvieto. — C'est à l'extrême obligeance de notre confrère, M. J.-A. Blanchet, que nous devons la communication du cliché que voici, dont l'intérêt n'échappera pas aux lecteurs de la *Revue*.



Il existe au musée de Bologne un sceau rond en bronze, de 0,038 de diamètre, qui porte en légende : ✠ ° S ° LABORENTI ° E ° MONETARI ° D'VRBIS ° VETERI (*Sigillum laborentium et monetariorum de urbis Veteri*). Dans le champ on remarque deux personnages assis de profil, l'un en face de l'autre, sous une voûte à deux arceaux supportés par trois colonnettes à chapiteaux sculptés ; celui de gauche lève de la main droite un marteau dont l'une des extrémités est légèrement recourbée et il tient de la main gauche un flan monétaire qu'il va marteler sur une enclume placée devant lui. Le personnage de droite lève de la main droite un marteau ou maillet avec lequel il va frapper sur un *trousseau*, qu'il tient de la main gauche au-dessus de la *pile* qui est posée devant lui. C'est la représentation très exacte d'un ouvrier et d'un monnayeur travaillant de leur état, document inappréciable pour l'histoire de la fabrication de la monnaie. Les sceaux de monnayeurs sont fort rares et nous sommes très recon-

naissants au savant secrétaire de la *Revue numismatique* d'avoir bien voulu autoriser cette reproduction.

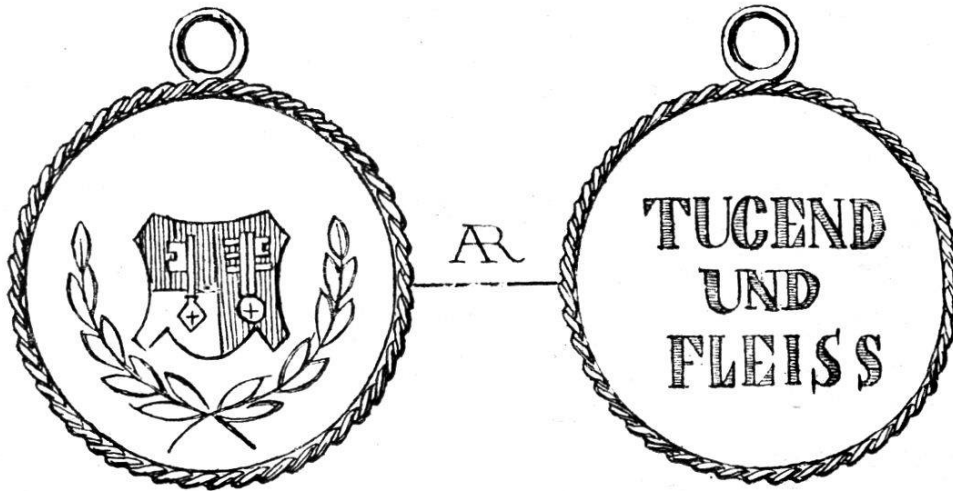
Urbs Vetus, c'est Orvieto ; on connaît une seule monnaie frappée par l'atelier de cette ville, une pièce de billon du milieu du XIV^e siècle — contemporaine du sceau — qui porte **VRBS VETVS** au droit.

Pour de plus amples détails sur l'atelier d'Orvieto, la paléographie de la légende du sceau, la bibliographie des sceaux de monnayeurs, etc., nous renvoyons le lecteur à l'article de M. Blanchet, sur lequel nous tenions à attirer l'attention de nos collègues ⁽¹⁾. M.

Prix d'école du canton d'Unterwald. — Nous empruntons à la *Circulaire numismatique universelle* que publie la maison P. Strœhlin et C^{ie}, à Genève, les descriptions et les clichés suivants :

1. — Armoiries du canton d'Unterwald, sur deux branches de laurier.

℞. En deux lignes dans le champ : WEISHEIT | KRÖNT
Mod. : 0,037. Poids : 7,65 gr.



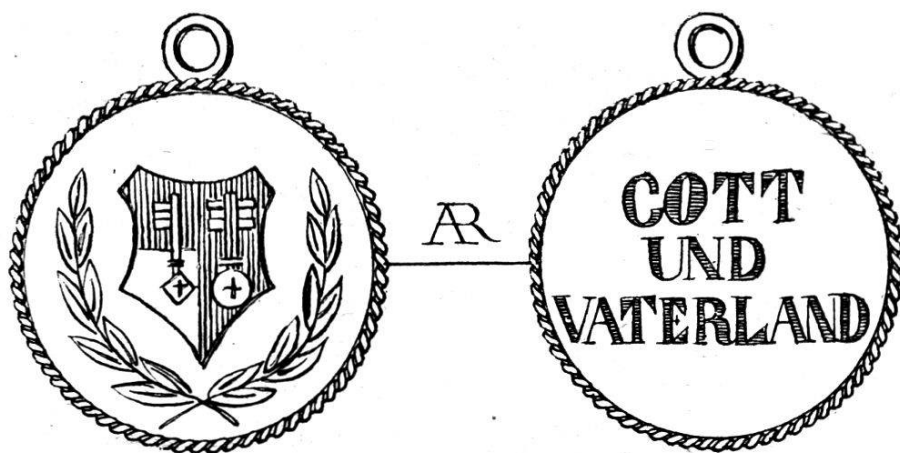
2. — Analogue au n^o 1.

℞. En trois lignes dans le champ : TUGEND | UND | FLEISS
Mod. : 0,038. Poids : 7,85 gr.

3. — Analogue au précédent.

℞. En trois lignes dans le champ : BETE | UND | ARBEITE
Mod. : 0,037. Poids : 7,95 gr.

(1) *Sceau de la monnaie d'Orvieto*, dans *Revue numismatique*, 1894, p. 428.



4. — Analogue aux précédents.

R. En trois lignes dans le champ : GOTT | UND | VATERLAND
Mod. : 0,035. Poids : 5,75 gr.

5. — Analogue aux précédents.

R. En trois lignes dans le champ : FREIHEIT | UND | RELIGION
Mod. : 0,035. Poids : 7,5 gr.

Les cinq pièces sont en argent, gravées au burin, munies de bélières et entourées de cordons rapportés. Chacune d'elle est unique en son genre. Collection P.-Ch. Ströehlin.

Il y aurait un intéressant ouvrage à faire sur les prix d'écoles suisses pour lesquels les graveurs ont souvent déployé un art achevé; ce n'a pas été le cas pour ces prix d'Unterwald, qu'il était cependant utile de publier.

La *Circulaire numismatique universelle* a fait déjà connaître des médailles de tir inédites, des monnaies, inédites également, de l'évêché de Breslau. C'est dire qu'elle n'a pas un caractère strictement commercial et qu'elle rendra des services aux numismates. M.

Le musée monétaire de la Monnaie de Paris. — Ce musée, très important déjà et auquel des dons nombreux ont été faits cette année, va s'agrandir de quatre nouvelles salles; elles ont été prises sur l'appartement de l'ancien entrepreneur de la fabrication des monnaies, donnant sur le quai Conti. Une fois le remaniement effectué, la grande salle d'entrée ne renfermera plus que des pièces anciennes. La seconde recevra les monnaies et médailles modernes antérieures au XIX^e siècle; c'est dans cette salle que se trouvaient les modèles de presses et d'autres appareils relatifs à la fabrication des monnaies et

la machine à assignats. Une troisième salle est consacrée aux monnaies et médailles impériales ; la dernière sera réservée aux œuvres des graveurs contemporains. C'est M. Fernand Mazerolle, notre savant et dévoué collègue, qui préside aux destinées du Musée monétaire ; il ne saurait être placé en de meilleures mains.

Prix de la fondation La Grange. — Le prix de numismatique de la fondation La Grange a été décerné par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux à l'excellente *Numismatique du Béarn* de MM. J.-Adrien Blanchet et G. Schlumberger dont nous avons rendu compte ⁽¹⁾.

Cours de numismatique à la Sorbonne. — Le cours libre de M. Théodore Reinach recommencera à la Sorbonne le 21 janvier prochain ; il sera consacré à l'histoire de la Sicile par ses monnaies ⁽²⁾.

Italie. La monnaie de nickel ⁽³⁾. — Les nouvelles pièces de 20 centimes en nickel portent la légende : ☆ REGNO D'ITALIA ☆ 20 CENTESIMI et le chiffre 20 dans le champ.

R). Le millésime 1894 dans une couronne ouverte formée d'une branche de laurier et d'une branche de chêne ; au-dessus une étoile ; au bas les lettres K. B.

Italie. — Un décret royal du 3 novembre a institué une médaille militaire pour les campagnes d'Afrique. Au droit, le buste du roi couronné ; au revers, en deux lignes, CAMPAGNE D'AFRICA dans une couronne de laurier ouverte. Cette médaille sera de bronze et suspendue à un ruban de soie rouge bordé de bleu des deux côtés. Sur le ruban seront posées des broches d'argent portant les noms des campagnes ou des faits d'armes auxquels auront pris part le titulaire. Les missionnaires et les explorateurs de la sphère d'influence italienne auront droit à la médaille, comme les troupes des armées de terre et de mer.

La monnaie abyssinienne. — Les journaux italiens ont commenté en termes assez vifs la nouvelle que des monnaies avaient

(1) Voy. plus haut, p. 81.

(2) Voy. plus haut, p. 50.

(3) Voy. plus haut, p. 231.

été fabriquées à Paris, au mois de novembre, pour Ménélik II, roi des rois d'Ethiopie. Ces pièces sont des écus destinés à remplacer les thalers de Marie-Thérèse, qui étaient exclusivement employés jusqu'ici en Abyssinie, et ils ont la même valeur que ces derniers; il a été émis également deux pièces divisionnaires. C'est M. Lagrange qui a gravé les coins, très réussis, et la frappe a été exécutée à l'Hôtel des Monnaies.

L'effigie du négus, de profil à droite, orne la face principale de ces monnaies; Ménélik est couronné d'une tiare surmontée d'une croix et posée sur une sorte de foulard noué derrière la tête; il porte au cou un collier auquel pend une croix. La figure, très barbue, est énergique et les lèvres seules, épaisses et saillantes, accusent le type indigène. Une légende en caractères abyssins entoure le portrait; elle se traduit ainsi : MENELIK II, ROI DES ROIS D'ÉTHIOPIE, 1887 (date de son avènement).

Au revers se trouve un lion passant, couronné d'une tiare semblable à celle du roi et tenant de la patte antérieure gauche une oriflamme dont le bâton se termine en croix pattée. La légende, écrite également en abyssin, est : LION VAINQUEUR DE LA TRIBU DE JUDAS. C'est la devise attribuée par la légende au roi David et qu'ont adoptée ses descendants, les rois d'Abyssinie.

Sur la tranche on lit : L'ETHIOPIE NE TEND LA MAIN QU'À DIEU.

États-Unis. Le centenaire du dollar. — Les Américains ont célébré le 15 octobre le centenaire de leur monnaie nationale, le dollar. Ce fut, en effet, le 15 octobre 1794 que les premiers dollars entrèrent en circulation; le 18 juillet précédent la banque du Maryland avait déposé à la Monnaie de Philadelphie, récemment créée, des pièces d'argent françaises pour une valeur d'environ un demi-million de francs, qui devaient être transformées en dollars. La première émission ne comporta que 1758 pièces, d'un cachet fort peu artistique.

Voici la description des différents types du dollar, depuis son origine jusqu'à la monnaie actuelle :

1. UNITED STATES OF AMERICA

Une aigle aux ailes déployées, posée sur un rocher, le tout dans une couronne ouverte formée de deux branches de laurier liées par un ruban. Grènetis.

R̄. Dans le haut : LIBERTY et au bas : 1794 séparés par quinze étoiles, sept à droite, huit à gauche.

Tête de profil à droite de la Liberté. Grènetis.

Tranche : ★★ HUNDRED ★★ CENTS ONE ★★ DOLLARD ★★
OR ○○○○ ★★ UNIT ★★ ○○○○

2. Le type du dollar frappé en 1795 est sensiblement le même, mais d'un dessin plus correct.

UNITED STATES OF AMERICA

Aigle posée sur des nuages ; la couronne est composée d'une branche de laurier et d'une palme. Grènetis.

R̄. Même disposition que le précédent, sauf 1795 et treize étoiles, six à droite, sept à gauche. La chevelure de la Liberté est retenue par un nœud de ruban et le buste est drapé. Grènetis. Tranche comme au numéro 1.

3. En 1804, le type change complètement, du moins pour le droit. Le revers seul présente un caractère artistique.

UNITED STATES OF AMERICA

Une aigle aux ailes éployées portant un écu aux armes de l'Union, pallé de gueules et d'argent, au chef d'azur ; il tient dans son bec une banderole avec la devise : E PLURIBUS UNUM et dans ses serres un faisceau de flèches et une branche de laurier. Au-dessus, des nuages en demi-cercle ; entre l'aigle et les nuages, un semis de treize étoiles. Grènetis.

R̄. Même disposition que le précédent, sauf 1804. Le buste est moins conventionnel. Grènetis.

4. Nouveau changement en 1840.

UNITED STATES OF AMERICA Au bas : ONE DOL

Aigle aux ailes repliées portant l'écu, les flèches et le rameau de laurier comme ci-devant, mais les flèches sont dans les serres de gauche et le laurier dans celles de droite. Grènetis.

R̄. La Liberté, de profil à droite mais regardant en arrière, assise sur un rocher, vêtue à l'antique, la tête nue ; de la main droite elle retient un écu aux armes de l'Union chargé d'une banderole avec le mot LIBERTY ; de la gauche elle tient un sceptre sur lequel est posé un bonnet phrygien. Treize étoiles à la place de la légende. Au bas : 1840. Grènetis.

5. Le type de 1870 se rapproche sensiblement du précédent, la gravure est un peu plus soignée.

UNITED STATES OF AMERICA Au bas : ONE DOL .

Aigle comme au n° 4, mais mieux dessinée. En plus, entre l'aigle et la légende, une banderole portant : IN GOD WE TRUST Grènetis.

R). Disposé comme le précédent, mais 1870. Grènetis.

6. Dernière et heureuse transformation en 1878.

☆ UNITED STATES OF AMERICA ☆ Au bas : ONE DOLLAR

Aigle aux ailes éployées tenant les flèches et le rameau de laurier dans ses serres, entourée d'une couronne de laurier ouverte. Entre l'aigle et la légende, en une ligne : *In God we trust*. Grènetis.

R). E · PLURIBUS · UNUM Au bas : 1878 séparé de la devise par treize étoiles, six à droite, sept à gauche.

Tête de profil à gauche de la Liberté, coiffée d'un bonnet phrygien relevé sur le devant par des fleurs et des épis et portant : LIBERTY sur un retroussis. Grènetis.

Les États-Unis ont frappé de 1794 à 1894 pour environ trois milliards et demi de francs en dollars, demis, quarts et dixièmes de dollars, et environ huit milliards en or.

Il existe encore un autre type de dollar, le *trade dollar*, réservé aux transactions commerciales et qui ne circule pas :

UNITED STATES OF AMERICA Au bas : TRADE DOLLAR.

Une aigle aux ailes reployées tenant dans ses serres les flèches (à droite) et le rameau de laurier (à gauche). Au-dessus de l'aigle, sur une banderole : E PLVRIBVS VNVM; au-dessous, en une ligne arrondie : 420 GRAINS, 900 FINE. Grènetis.

R). La Liberté de profil à gauche, assise sur des ballots de marchandises et vêtue à l'antique, la tête diadémée; de la main droite elle tient un rameau d'olivier, de la gauche une banderole portant : LIBERTY. Derrière les ballots une gerbe de blé, au fond la mer, au bas une banderole portant : IN GOD WE TRVST. Treize étoiles à la place de la légende, au bas le millésime : 1873 (année de la création) ou années suivantes.

Les ateliers monétaires des États-Unis se trouvent à Carson City (Nevada), Denver (Colorado), Philadelphie, la Nouvelle-Orléans et San-Francisco.

Frappe de monnaies suisses à Paris. — Les monnaies divisionnaires d'argent frappées à la Monnaie de Paris cette année, pour le compte de la Confédération suisse, se répartissent ainsi :

Pièces de 2 fr.	1,400,000
» 1 fr.	1,200,000
» 50 cent.	<u>400,000</u>
Total : Fr.	3,000,000

On sait qu'elles portent la lettre A, différent de la Monnaie de Paris.

Conférences franco-suissees. — On sait que des conférences non officielles ont eu lieu à Mâcon, au mois de septembre, dans le but de travailler à la reprise des relations commerciales entre la France et la Suisse. Les invités suisses à Mâcon, et particulièrement la Chambre de commerce de Genève, ont offert à la ville de Mâcon une adresse scellée d'un sceau artistement gravé par notre collègue, M. Georges Hantz. Ce sceau porte en légende : LES INVITÉS SVISSES À LA VILLE DE MÂCON, SEPT . 1894 . Le centre est occupé par un encadrement formé de huit lobes entourant un écu aux armes de la Confédération ; dans le champ de petites fleurs. Nous ne ferons qu'un reproche à ce sceau, du reste très réussi, c'est de rappeler un peu trop celui de notre Société. La matrice sera déposée au Cabinet des Médailles de la Ville de Genève, car elle ne doit plus servir.

Au sujet des pièces fédérales de 20 et de 5 francs. — La question du changement — ou plutôt de la correction — des types empreints sur les pièces fédérales de 20 et de 5 francs, qui laissent beaucoup à désirer tant au point de vue héraldique qu'à celui du goût, paraît devoir entrer prochainement dans une phase décisive.

Nos lecteurs doivent se souvenir que les Chambres avaient adopté, en décembre 1891, un postulat invitant le Conseil fédéral à unifier le dessin de l'armoirie nationale sur les pièces suisses.

En exécution de ce vote, le Département fédéral des finances avait réuni à Berne, en janvier 1892, sous la présidence de M. le chef de ce département, une commission consultative dont faisaient partie deux délégués de la Société suisse de Numismatique. Les experts ne se bornèrent pas à préavis sur la meilleure forme à donner à l'écu d'armes, mais discutèrent aussi plusieurs questions connexes, entre

autres celle de la devise à adopter ; en effet, c'est ce point spécial qui avait donné dans la population et dans la presse le branle à toute cette affaire : on critiquait le choix de la formule DEUS PROVIDEBIT inscrite sur la tranche des 20 francs ; quelques personnes n'en voulaient pas à cause de son caractère religieux ; d'autres, en plus grand nombre, la désapprouvaient à cause de son caractère spécifiquement bernois et auraient préféré une devise plus intercantonale. C'est ce point de vue là qui fut soutenu par nos délégués ; pour le cas où on se déciderait pour une phrase ayant un caractère chrétien, ce qui était leur avis, ils proposèrent celle-ci qui a été employée par plusieurs états confédérés : SI DEUS PRO NOBIS, QUIS CONTRA NOS ; pour le cas où on aurait préféré une devise simplement patriotique et dans l'impossibilité de traduire littéralement : UN POUR TOUS, TOUS POUR UN, ils proposèrent ces mots qui en rendent le sens très librement, mais très exactement : UNO LAESO CONSURGUNT OMNES. — Ils se prononcèrent aussi pour CONFEDERATIO HELVETIORUM de préférence à CONFEDERATIO HELVETICA ou à HELVETIA tout court. Dans cette réunion, on signala surtout les nombreuses erreurs héraldiques qui avaient été commises sur les monnaies de la Confédération et la commission fut unanime à recommander une forme simple et usuelle de l'écu d'armes ; pour articuler quelque chose de précis elle donna la préférence à la forme espagnole. Ce fut à peu près la seule décision ferme qu'elle prit, mais ses autres desiderata furent consignés au procès-verbal.

Dans la session de juin de la même année des Chambres, le Conseil fédéral leur adressa un message par lequel il leur proposait de restreindre la question de l'unification de l'armoirie suisse aux seules pièces de 20 et de 5 francs et d'adopter pour l'écu d'armes la forme espagnole. Des photographies de projets de monnaies illustrant ces propositions circulèrent dans l'Assemblée et y furent l'objet de critiques diverses, parfois assez vives, d'une nature plutôt subjective et que nous jugeons inutile de reproduire. Ce fut surtout l'écu espagnol qui eut le don de déplaire aux législateurs. Néanmoins les deux Chambres approuvèrent les propositions du Conseil fédéral et celui-ci passa aux mesures d'exécution.

Son intention était d'appeler à un concours un nombre restreint de graveurs en monnaies et en médailles et de frappeurs, suisses et étrangers, dont nos collègues contribuèrent à fournir la liste ; ils furent aussi appelés — par l'intermédiaire de M. le conseiller aux Etats

Robert — à donner leur opinion sur le programme que le Département des finances élaborait pour le concours.

C'est alors que l'affaire se gâta. Il y eut d'abord un malentendu très regrettable portant sur un point essentiel. Ensuite, nos délégués étaient d'avis de donner au programme une forme plutôt négative, c'est-à-dire de ne pas prescrire en détail aux artistes tout ce qu'ils devaient mettre sur les pièces, mais de se borner à leur imposer certaines choses essentielles : la date, l'indication de la valeur, l'armoirie fédérale, la tête ou le buste de l'Helvetia, etc., en leur signalant les fautes d'héraldique et de goût commises précédemment afin qu'ils n'y retombassent pas.

Quant au dessin de l'écu, nos délégués étaient d'avis de ne pas exiger absolument la forme espagnole. Ce qui, selon eux, était essentiel dans les décisions prises par la commission consultative de janvier 1892, c'était l'adoption d'un écu correct et usuel, à l'exclusion des fantaisies hétéroclites qui départent les pièces actuelles de 20 et de 5 francs. Ils pensaient donc, en présence de la désapprobation que la forme arrondie du bas de l'écu avait encourue de la part des membres des Chambres, qu'il devait être loisible aux concurrents de présenter deux projets, entre lesquels on aurait choisi, l'un avec l'écu espagnol, l'autre avec un écu différent, allemand, français, antique, ou autre, pourvu qu'il fût symétrique, propre à encadrer la croix fédérale et n'eût rien d'étrange comme les cornes de bélier de l'écu des pièces de 5 francs ou les appendices illogiques de celui des pièces d'or.

M. le chef du Département des finances vit dans cette latitude que nos collègues proposaient de laisser aux concurrents un abandon non justifié des conclusions prises par la commission qu'il avait présidée ; il considéra cela comme un recul, et toute l'affaire resta en suspens pendant plus de deux ans.

Maintenant, si nous sommes bien informés, la question va être reprise sur nouveaux frais. On nous dit que le Département des finances va inviter un certain nombre de graveurs à un concours d'après un programme qu'il a adopté. Nous l'en félicitons hautement et l'en remercions, car il n'est que temps de doter la Suisse d'un numéraire destiné à circuler à l'étranger qui lui fasse plus d'honneur que celui qu'elle possède actuellement. Nous espérons que les conditions de ce concours seront publiées bientôt et nous ne doutons pas que la Société suisse de Numismatique ne soit consultée, comme le Haut Conseil fédéral lui en a donné l'assurance dans le temps, et repré-

sentée dans le jury par un ou deux de ses membres délégués à cet effet.

Médailles de maîtrise des tirs fédéraux suisses (1). — Le concours pour cette médaille n'a pas donné de bien bons résultats. La plupart des projets présentés sont insuffisants ; deux d'entre eux, ceux de MM. Siegwart, à Lucerne, et Huguenin frères, au Locle, ont été primés bien que n'étant pas complètement satisfaisants. Les projets de MM. Siegwart et du professeur Wildermuth sont ceux qui ont répondu le mieux à l'attente du comité de la Société des carabiniers ; mais ce dernier, en sa qualité d'expert, était hors concours. Le Comité central a chargé trois de ses membres, MM. Eugster-Bodmer (St-Gall), Gallati (Glaris) et von Arx (Soleure), de lui présenter un projet définitif et cela pour la prochaine séance du comité qui aura lieu à Berne le 23 mars 1895.

Genève. Concours pour une médaille. — La Commission nommée par le Comité des Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation en vue de la frappe d'une médaille commémorative du tir d'inauguration du stand de Saint-Georges, a décidé d'ouvrir un concours entre les dessinateurs et graveurs genevois ou habitant Genève, sous les conditions suivantes : 1° Les concurrents pourront fournir des dessins ou des modelages. Chaque envoi devra être accompagné d'une devise qui sera répétée sur un pli cacheté contenant le nom de l'auteur et indiquant si celui-ci se charge de graver les poinçons de la médaille ou ne présente qu'un projet exécutable par un tiers. 2° Le côté principal de la médaille devra représenter la ferme des Exercices à Saint-Georges, en laissant une place pour une inscription de circonstance. Le sujet du revers est laissé au choix du concurrent qui devra, cependant, faire figurer quelque part, à l'avant ou au revers, les armoiries des Exercices. La médaille aura un module de 45 millimètres. 3° La Commission dispose d'une somme de 100 francs pour récompenser le ou les projets primés. Les projets primés deviendront la propriété des Exercices, qui se réservent le droit de les modifier ou de les combiner pour l'exécution de la médaille. 4° Le dernier terme d'envoi est fixé au 15 mars 1895, à midi. Tous les envois devront être adressés à M. John Landier, au Stand de la Coulouvrenière.

(1) Voy. plus haut p. 56 et 236.

Quelques prix de monnaies suisses. — Vente de la collection Brion, de Strasbourg, par MM. Hamburger, à Francfort, du 2 au 6 avril :

Coire, denier de Henri II d'Arbon	150 marks.
» dix-ducats, de Ulrich de Federspiel, 1720	2600 »
Lausanne, teston s. d. de Sébastien de Montfaucon	1230 »

Vente de la collection Reichenbach, à Dresde, par l'expert Bruno Salomon, du 17 au 19 octobre :

Bâle, guldenhaler 1584, mal conservé	60 marks.
Genève, demi-thaler 1622	140 »
Glaris, prix d'école s. d., flan carré	60 »
Dissentis, kreuzer de l'abbé Marian de Castelberg, 1729, mal conservé	74 »
Lucerne, thaler 1557	745 »
Schwytz, thaler 1653, mal conservé	54 »
Soleure, quatre-francs 1813	24 30 »
Zurich, thaler 1512	81 »
Rheinau, ducat de l'abbé Gerold II, 1723	112 »

NÉCROLOGIE

BRUNN, D^r Heinrich von, † à Munich le 23 juillet, professeur d'archéologie à l'Université de Munich, directeur de la Glyptothèque et conservateur du Cabinet royal des monnaies.

(Conf. *Blätter für Münzfreunde*, 1894, col. 1902-1903, *Mittheil. der bayer. numismat. Gesellschaft*, 1894, p. XI.)

CAUCICH, A.-R., né à Trieste le 3 avril 1833, † à Bologne le 4 septembre 1894, fondateur du *Bollettino di Numismatica italiana* (Florence, 1867-1870).

(Conf. *Rivista ital. di Numismat.*, 1894, p. 391, *Rev. numism.*, 1894, p. 516, *Bull. de Numism.*, 2^e vol., p. 202.)

COCHETEUX, le général Charles, né à Tournai en 1818, † à Saint-Gilles-lez-Bruxelles le 18 septembre 1894, l'un des vétérans de la Société belge de numismatique.

(Conf. *Rev. numism.*, 1894, p. 516, *Ann. de la Soc. fr. de Numism.*, 1894, p. 528, *Bull. de Numism.*, 2^e vol., p. 201.)